



Comores : Sébastien Lecornu attendu à Moroni ce week-end



Les clubs sportifs K.O. par uppercut du conseil départemental

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2625 - Édition du 6 Avril 2023



Quelle bonne vision pour la convergence sociale ?

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE
OU



RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉCONOMIE : Séminaire collaboratif, brisons la glace et avançons !



Échanges d'idées à la table du groupe Commerce de détail

C'est à 8h pétantes que les principaux acteurs du tissu économique privé local étaient attendus par la Deets et le préfet en la salle de réunion de la CCI de Mayotte afin de mutualiser, de façon assez novatrice, leurs respectives visions dans le cadre d'une convergence sociale et de la mise en place d'un droit conventionnel.

Depuis l'instauration du Code du travail à Mayotte, ce fameux 1er janvier 2018, ce sont à peu près une quarantaine de conventions qui ont été actées concernant, au final, qu'un très petit pourcentage de salariés au regard de la globalité de notre économie scène insulaire et des secteurs qui génèrent le plus d'emplois. Qu'il soit question de

gros groupes ou bien de PME, il est indispensable qu'il y ait une pleine harmonisation des grands axes qui caractérisent le monde même du Travail et ce, à échelle planétaire, en termes d'organisation, de conditions et de partage des valeurs produites. En somme, une structuration globale répondant aussi, avec intelligente flexibilité, aux contraintes et besoins locaux. Des besoins prioritaires qui se doivent avant tout communs visant, d'une part, le rattrapage national et, d'autre part, l'indispensable et plein développement de l'attractivité et de la professionnalisation des métiers de notre territoire.

Les avantages du séminaire collaboratif

Nul maternage ou autre bébétisation

de la part de la DEETS et de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Intefp) à destination des partenaires sociaux de Mayotte. Juste une approche totalement novatrice sur notre île visant, de manière naturelle et participative, à amener sur un même sujet les acteurs ayant des positions, personnalités, visions et approches, parfois diamétralement opposées, à pouvoir se rencontrer dans le cadre d'un climat neutre et beaucoup plus apaisé.

Le secret ? Un séminaire de co-conception — animé par la neutralité et le professionnalisme de "facilitateurs" de l'agence nationale Nod-A — articulé sur diverses réflexions et phases de travail individuelles, puis collectives,

visant à produire des axes d'idées concrets qui seront justement, à court-moyen terme, exploités et **signés par la Deets** dans le cadre de la mise en place de ce fameux **droit conventionnel**.* Là est toute la valeur ajoutée du dialogue social. « Il est important que les choses soient dites de manière directe, en toute transparence et franchise et ce, sans crainte de représailles ni tension afin passer à l'étape suivante, dépassant ainsi les différences et aller de l'avant, dans le même sens », explique **Lise Rueflin**, directrice adjointe Deets et co-organisatrice de cet événement. Un événement qui est le fruit d'un intense travail de terrain et d'étude afin de cibler les principales filières professionnelles du territoire et de proposer aussi, par la suite, des formations communes tant patronales que syndicales pour donner des méthodes de négociations collectives cadrées en faveur d'un fertile dialogue social.



Les 5 élus...

Transport routier, **Hotels-café-restaurant (HCR)**, **BTP**, **Sécurité** et **Commerce de détail**. Tous ont répondu présents : patronat, ressources humaines, service

Lise Rueflin (Deets) et Carla Baltus (Medef) au sein du groupe dédié aux métiers du Transport routier

partenariat entreprises de Pôle emploi et même les acteurs syndicaux. « Cette matinée est l'occasion d'engager sa propre responsabilité dans un but collectif et c'est justement cela le

dialogue social; chacun est acteur et prend ses engagements, État inclus, pour être co-constructeur de cette montée de convergence sociale en contradiction aussi avec ce qui a été fait jusqu'à présent : quand l'État était volontaire, il n'y avait pas les partenaires et quand l'impulsion venait des partenaires, l'État n'était pas là pour financer » souligne **Joseph-Marie Ndzanah**, directeur délégué de la Deets.



Joseph-Marie Ndzanah en coordination des différents représentants syndicaux rattachés au groupe HCR

Des acteurs répartis en 5 groupes de travail, en fonction des respectifs corps de métiers, qui se voient dans l'inconsciente et bienveillante émulation de devoir définir, voire re-définir, certaines réalités locales à des professionnels médiateurs/facilitateurs venant principalement de Métropole. Une indispensable force d'écoute et une manière peut-être aussi d'aplanir et d'éclaircir certaines visions pour que les violons de chacun s'accordent dans le respect : « Il est évident par force de l'habitude et manque de professionnalisation que certains fondements du dialogue fassent

défaut à notre territoire; le respect, l'écoute, la tolérance, la civilité de toute nature... L'idée de l'autre est une richesse, nous ne sommes pas tous issus du même moule mais tout le monde est en droit d'exprimer et de faire valoir ses idées » nous confie entre deux portes **Mohamed Ali Hamid**, président de la CCI Mayotte.

Transport routier

Au fil de nos 94 km de routes nationales et 139 km de routes départementales, sur un réseau routier initialement calibré pour 1 000 véhicules par heure (qui en subit finalement la réalité du double) et qui n'a de cesse de voir son nombre d'immatriculations de véhicules neufs croître, quels sont les enjeux et sujets prioritaires de ce groupe de travail ? Un groupe aussi sollicité dans le cadre de son volet des transports en commun au

regard du plan intercommunal de la Cadema visant à désenclaver le Grand Mamoudzou et à favoriser l'utilisation de ce genre de moyens de transports. C'est au total 3 actions qui ont été communément validées par les divers acteurs concernés. **Appuyer la formation professionnelle**, définir le **cadre réglementaire en lien avec le code du travail des transports** et les potentielles dérogations à acter pour faciliter les contraintes techniques et enfin, **améliorer la protection sociale de la branche**.

HCR

Du côté de nos 310 bars et restaurants et 150 structures d'hébergement représentant une capacité de 550 chambres à travers le territoire les enjeux et axes se sont ciblés sur la **Communication**, la **formation des**

négoceurs, la **structuration de la branche** et la définition des sujets prioritaires à traiter en termes d'attractivité, de professionnalisation et de protection des salariés.

Commerce de détail

En ce tissu commercial plutôt dense constitué principalement de grandes surfaces, de petits magasins de quartier et de structures familiales spécialisées, c'est au bas mot 11 360 entreprises enregistrées au Répertoire Insee des entreprises et établissements dont 7 084 exclusivement dédiées au commerce. En ce secteur où la concurrence tend de plus en plus à se développer malgré des complexités socio-économiques internationales en termes de logistiques et approvisionnement, quels sont les enjeux ciblés entre les géants Carrefour, Sodifram ou



La difficulté d'amorce pour le groupe BTP étant d'appréhender la délicate et mince frontière entre attentes et besoins divers et enjeux propres à la Convention collective

encore Somaco et autres petits commerçants tout aussi importants ? Il s'agit prioritairement de **structurer la branche et sa représentativité**, d'établir un **diagnostic commun**, de **travailler en communication interne sur la prévention et le dialogue social** et enfin viser l'accompagnement des acteurs dans le cadre de **formations**.

BTP

Dans le domaine des travaux publics, l'activité repart à la hausse depuis 2021 avec, de surcroît, une augmentation du nombre d'entreprises créées. Le BTP qui représente une création de richesses de près de 15% sur notre territoire, principalement émanant de commandes publiques aussi au regard d'une démographie de plus en plus importante. Une branche qui souhaite également un **diagnostic global**, une **professionnalisation puis appuyée**, tout comme la **mise en place d'un agenda** précis des axes prioritaires.



Après les débats, la mutualisation des idées notamment pour Lanto Thomas du groupe Matis et le représentant syndical FO transport

Sécurité

Qu'il soit question de services de gardiennage, de sécurité ou de

surveillance, ces 50 entreprises privées représentent un atout certain et un marché extrêmement lucratif au regard de notre actualité locale. Un secteur porteur, en plein essor aussi



Synthétisation des idées pour les divers gérants Hôtellerie et Restauration



Mutualisation des connaissances et redéfinition des besoins majeurs de la profession Sécurité privée



Mise en forme des idées individuelles

sur la scène régionale internationale en lien avec les projets économiques voisins à venir, notamment sur le Canal Mozambique et le plan gazier. Pour nos professionnels du secteur, il est nécessaire d'établir **un diagnostic partagé du secteur**, de **former des négociateurs**, de **travailler sur des communication et sensibilisation internes**, d'appuyer **les campagnes informatives départementales** sur l'existence de formations déjà disponibles et enfin de **délivrer à tous les salariés une carte professionnelle**.

Une matinée chargée mais constructive ou nulles boissons ou collations n'étaient proposées par respect du calendrier religieux. Une organisation d'ateliers partant de sujets brûlants à ramener en entonnoir afin de les soumettre comme concrète action dans le cadre de la mise en place de cette **convention collective à venir**.

Un séminaire réussi pour lequel se réjouit **Michel-Henri Mattera**, directeur de la Deets, saluant l'implication et le sérieux de tous en lien avec ce qui existe sur ce territoire et les attentes qui s'y greffent : « *Le Droit du Travail est un droit qui se construit avant tout par les acteurs qui s'appellent des partenaires sociaux. Cette mise en place est quelque chose qui se fait partout ailleurs en France, dans les autres territoires de la République. Ce que vous avez fait aujourd'hui, c'est rien de moins que la structuration de l'évolution économique des prochaines années sur les principaux secteurs que vous incarnez* ».

Des acteurs réceptifs et demandeurs de formations, de manière à se construire et montre en puissance dans une approche juridiquement cadrée pour lequel l'organisme

habilité C-Form prendra la suite de cette aventure de convergence sociale appuyé des axes et attentes définis lors de cette demi et intense journée.

MLG

**Le Droit conventionnel s'appuie sur un principe constitutionnel issu du Préambule de la constitution de 1946 selon lequel « tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail ».*



Yassine Ali Mari, responsable de l'antenne C-Form de Mayotte mandaté par la Deets pour assurer la formation de dialogue social et RH dans sa globalité à destination des patrons et représentants syndicaux



Yassine Ali Mari, responsable de l'antenne C-Form de Mayotte mandaté par la Deets pour assurer la formation de dialogue social et RH dans sa globalité à destination des patrons et représentants syndicaux



Yassine Ali Mari, responsable de l'antenne C-Form de Mayotte mandaté par la Deets pour assurer la formation de dialogue social et RH dans sa globalité à destination des patrons et représentants syndicaux



Suivez le JDM sur internet



Alice Furic, nouvelle venue et RH du groupe BDM Carrefour « chaque acteur d'une société, quel que soit son statut, peut être avoir des idées intéressantes de leadership »

Idées qui fusent et post-it qui s'accablent sur les murs des divers ateliers



Présentation du déroulement de se séminaire un peu particulier

POLITIQUE : Comores : Sébastien Lecornu attendu à Moroni ce week-end



La France poursuit ses séances d'instruction aux Comores

Les détails de la visite ne sont pas communiqués. La coopération militaire et la lutte contre les menaces sécuritaires dans la zone de l'Océan indien devraient être au cœur de cette visite de 24h. Il s'agit du premier déplacement d'un ministre du gouvernement français à Moroni après la réélection d'Emmanuel Macron. Quant à l'opération annoncée «Wuambushu» qui défraie la chronique aux Comores, Moroni attendrait une déclaration officielle sur le sujet par Paris avant de se prononcer.

La nouvelle est officiellement tombée ce mercredi 5 avril. Le ministre français en charge des Armées séjournera aux Comores le dimanche 9 avril prochain. Il sera accompagné de militaires dont le nombre n'a pas encore été précisé. «Il sera là

dimanche 9 avril, c'est tout», indique une source autorisée comorienne. «Vous serez informés du programme des rencontres la veille de son arrivée», a ajouté la même source.

Les détails de la visite ne sont pas communiqués par les services officiels comoriens. La coopération militaire et la lutte contre les menaces sécuritaires dans la zone de l'Océan indien seront sans doute au centre des enjeux de cette visite de 24h. Il s'agit du premier déplacement d'un ministre du gouvernement français à Moroni après l'investiture d'Emmanuel Macron en mai 2022. La France et les Comores ont mis en place «un partenariat renouvelé» à l'issue de la rencontre entre Emmanuel Macron et Azali Assoumani en juillet 2019 à l'Élysée. Le Plan de développement France-Comores (PDFC) est toujours en cours.

L'opération « Wuambushu » sur toutes les lèvres à Moroni

Quant à l'opération annoncée «Wuambushu», programmée, selon certaines indiscretions à Mayotte entre avril et juin 2023, une source comorienne affirme que Moroni ne pourrait pas se prononcer avant une déclaration officielle sur le sujet par Paris. «On ne peut pas réagir à un sujet qui n'a pas encore été évoqué officiellement par une autorité française. Il y a des rapports classiques entre un Etat et un Etat, un protocole diplomatique à respecter. Ce sont seulement les médias qui en parlent. S'il y a une déclaration officielle côté français, il y aura une réaction officielle côté comorien», dit une source comorienne.

La visite de Sébastien Lecornu devrait se focaliser sur la coopération en



Une action maritime dans la zone depuis le Champlain (©FAZSOI)

matière de défense et les actions à mener notamment sur les opérations de sauvetage en mer et le renforcement des mécanismes de lutte contre les trafics de toute sorte dans la zone du Canal de Mozambique. La région est devenue poreuse et est source d'activités illicites notamment les trafics de stupéfiants, d'êtres humains et surtout d'armes. Des milices liés au groupe somalien Shebab sévissent entre le Golfe d'Aden jusqu'aux côtes mozambicaines. Des groupes armés terrorisent le pays depuis 2017 notamment dans la région de Cabo Delgado.

Les deux pays liés par des accords de défense signés en 1978

Le Centre régional de fusion d'informations maritimes (Crfim) basé à Madagascar, financé par l'Union européenne, à travers la Commission de l'Océan indien (Coi) note des activités inquiétantes dans la zone. Les Comores et la France font partie intégrante de ce programme. En septembre dernier

«90 fusils kalachnikov, 162 caisses de mitraillettes Grinov et 182 caisses de munitions de divers calibres, 43 cartons de cordeau détonant et 45 cartons de mèches antidéflagrantes» avaient été saisis à bord d'un bateau dans la zone par des unités d'intervention mixtes des pays de la région.

La France, à travers les Forces armées de la zone Océan indien (FAZOI), poursuit ses séances d'instruction au profit des militaires comoriens depuis des années. Des officiers participent au renforcement de capacités des gendarmes dans de nombreux domaines. La France joue un rôle important en matière de renseignements et de logistique en soutien aux actions de lutte contre les trafics transfrontaliers. Le commandant des FAZOI, le général Laurent Cluzel, avait annoncé, en décembre dernier, la volonté de ses hommes d'accompagner les garde-côtes comoriens à «monter en puissance » pour faire face aux menaces potentielles sur les côtes

comoriennes. Il est à rappeler que les Comores et la France sont liées par des accords de défense signés en 1978, entrés en vigueur en 1979 et renouvelés en 2012.

A.S.Kemba, Moroni

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
 06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

SPORT : Les clubs sportifs K.O. par uppercut du conseil départemental

Aucune subvention ne sera versée pour 2023 aux clubs sportifs en raison de la situation financière du Département, apprenaient les concernés. Ce sont donc les jeunes qui vont trinquer, impossible sur une île inflammable où ils composent plus de la moitié de la population.

« Le programme d'accompagnement financier au mouvement sportif et aux opérateurs jeunesse ne sera pas reconduit en 2023. Dès lors, aucune nouvelle aide financière de quelque nature que ce soit ne sera attribuée ». C'est le message que les dirigeants de clubs sportifs et autres associations ont reçu lors de leur demande de subvention pour cette année 2023. En cause, « la situation financière particulièrement difficile du Département ».

[La menace de la majorité de Ben Issa Ousseni](#) lors du débat budgétaire 2023 a donc été mise à exécution. En réponse à un résultat fragilisé qui est passé en un an de +51 millions d'euros à +17 millions, le président avait averti qu'il y aurait « des coupes » du côté des subventions aux associations. Ce qui suscitait l'agacement de l'opposant Soula Saïd Souffou, « vous pénalisez des associations qui sont une barrière contre la délinquance à Mayotte ! ».

Nous avons contacté Zouhourya Mouayad Ben, conseillère départementale chargée des Sports, de la Culture et de la Jeunesse, qui confirme : « Il n'y aura pas de nouveaux engagements de pris envers les associations en raison de la situation financière du Département. Je vous dit ça le cœur serré, car je sais le travail

que font ces clubs pour nos jeunes, et même beaucoup plus que d'autres associations. Seuls les engagements pris dans la perspective des Jeux des Iles 2023 sont maintenus. »

Pas d'AME, pas d'accueil

C'est l'abattement chez les dirigeants de clubs sportifs, « comment allons-nous faire ?! », s'exclame l'un d'eux qui demande dans ce cas que les élus cessent les voyages et dépenses inutiles. Les voyages en Class'Affaires sont notamment visés, pas si choquant quand ils concernent un élu, mais davantage lorsque toute une délégation les accompagne. Il faut rectifier le tir sur d'autres dépenses exagérées. Le président Ousseni avait garanti que des tours de vis seraient donnés sur le train de vie des élus, « les



Le seul exutoire pour les jeunes à Mayotte où peu de loisirs sont proposés

véhicules, le carburant, les téléphone, nous avons déjà commencé ».

Contexte difficile donc, car priver les associations c'est en effet ne plus avoir de relais dans les communes pour prendre en charge la jeunesse. Les inscriptions et licences se font à prix coutants ici, les clubs n'ont donc pas de marge. Nous l'évoquions encore [ce mercredi matin avec Madi Velou](#), l'élu chargé du social, l'accompagnement de l'Etat dans un département où l'immigration implique une prise en charge disproportionnée des familles et des mineurs par rapport à un autre territoire de métropole, a

été performant dans le passé, il doit être réitéré. Et les PMI ne peuvent continuer à accueillir une population de non affiliés que si il est mis en place l'Aide médicale d'Etat* (AME), ainsi que l'avait souligné Ben Issa Ousseni. Sans quoi l'équilibre du conseil départemental vacille, c'est ce à quoi nous sommes en train d'assister.

Plusieurs rapports ministériels vont dans ce sens, et si un contrôle est fait sur l'exercice de la compétence du social par le Département, il faut d'un autre côté lui permettre d'accompagner tous ceux qui ne sont pas inscrits dans le registre de l'action

sociale, mais qui en font beaucoup en permettant aux jeunes de s'investir, comme les clubs sportifs.

En attendant, le conseil départemental ne peut pas planter comme ça le milieu sportif, il doit être force de proposition pour trouver des aides : sponsors, financement participatif (crowdfunding), etc.

Anne Perzo-Lafond

* AME : Dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins.



La séance de débat d'orientation budgétaire au CD en mars dernier



Suivez le JDM sur internet

ÉDUCATION : Le service civique : un tremplin pour l'avenir des jeunes !

Le Centre régional information jeunesse (CRIJ) de Mayotte organisait hier une matinée consacrée aux volontaires du service civique. Il a été question de faire le bilan pour les jeunes de la première promotion qui viennent de terminer leur mission, mais également d'accueillir les petits nouveaux intéressés par ce dispositif.

A travers le dispositif des jeunes ambassadeurs volontaires du service civique, le CRIJ recrute des jeunes pour les insérer dans des associations ou dans les structures des collectivités. « Nous sommes en contact et en partenariat avec le réseau information jeunesse ainsi qu'avec les espaces numériques de plusieurs communes, indique Said Ali Abdillah, référent mobilité et service civique au sein du CRIJ de Mayotte. Nous mettons à disposition de ces structures des jeunes volontaires du département pendant huit mois afin qu'ils puissent effectuer des missions d'accompagnement, mais surtout qu'ils aient la possibilité de découvrir les métiers de l'animation et du numérique ».

Une matinée d'échanges et de témoignages

L'objectif de cette matinée était tout d'abord de remercier les jeunes de la première promotion qui viennent de terminer leur mission, de faire un bilan, mais surtout qu'ils témoignent de leur expérience devant la nouvelle promotion. Une passation de flambeau en quelque sorte. C'est le cas de Mayoune, jeune mahoraise de 23 ans, qui vient de terminer son service civique au sein de l'espace numérique de Sada. « J'ai découvert le service civique grâce à ma famille qui m'en a parlé et à la mission locale qui m'a dit de me renseigner auprès du CRIJ », explique-t-elle. Pour effectuer sa mission elle est allée sur le site web du service civique et a transmis un cv et une lettre de motivation. « Ce sont eux qui m'ont contacté, indique la jeune femme. Je



Les locaux du Centre régional information jeunesse (CRIJ) se situent à Cavani

cherchais un poste en cohérence avec mes envies et mes compétences, à savoir le numérique. Étant originaire de Sada, le CRIJ m'a proposé une mission au sein du service numérique de Sada à Ouangajou. L'avantage avec ce dispositif c'est qu'il s'adapte à votre localité d'habitation ».

Pour elle, ce fut une superbe expérience tant sur le plan humain que professionnel. « Pendant huit mois j'ai découvert plein de choses, plusieurs secteurs de métiers. J'accompagnais notamment les jeunes pour faire des cv ou des lettres de motivation. J'organisais aussi des ateliers pour la maîtrise du logiciel word par exemple ou encore des ateliers avec des adultes dans lesquels je les aidais à remplir leurs papiers administratifs ou bien je les orientais vers des structures ou des associations pour qu'ils puissent trouver un emploi ». Mayoune a quitté Mayotte à l'âge de 4 ans pour aller vivre en métropole avec sa famille, elle est revenue dans l'île de son enfance il y a seulement un peu plus d'un an. Aussi, son service civique fut humainement

très émouvant puisqu'elle y a rencontré son mari. « Ce fut une expérience très forte pour moi. Les gens m'ont soutenu, j'ai pu créer des ateliers, travailler avec des jeunes et surtout rencontrer l'homme avec qui je me suis mariée et avec lequel je partage des convictions et les mêmes motivations. C'est vraiment une superbe expérience », s'enthousiasme-t-elle.

Un dispositif pour réfléchir sur son avenir

Grace au service civique Mayoune s'est fait remarquer par des associations. « J'ai plein d'opportunités », dit-elle d'un air réjoui. A peine son service civique terminé (la semaine dernière), elle travaille actuellement au sein d'une association qui vient en aide auprès des jeunes et des parents pour les accompagner dans leur accès aux droits. Elle alterne une semaine en formation et trois semaines au sein de cette association. « J'aime beaucoup ce que je fais », confie-t-elle.

Ansufoudiini a 18 ans et habite

Mamoudzou. Il fait partie de la deuxième promotion de ce service civique. Titulaire d'un CAP menuisier qu'il a fait au sein du RSMA, il espère à travers ce dispositif « découvrir beaucoup de métiers et faire de nombreuses connaissances. Je me suis renseigné il y a un peu plus de deux semaines, raconte-t-il. Je suis allé à la médiathèque de Passamainty et j'ai déposé un cv et une lettre de motivation. On m'a dit qu'il y avait un service civique au sein de la médiathèque. Du coup j'ai déposé mon dossier et j'ai été pris. J'ai commencé ma mission mardi dernier. J'ai notamment accompagné des enfants de maternelle avec lesquels j'ai fait du coloriage et du découpage pour faire des paniers. Je suis plutôt content de faire mon service civique dans cette structure ».



Beaucoup de jeunes sont venus assister à cette matinée d'échanges et de témoignages



Mayoune, 23 ans, vient de terminer son service civique

Jean-Sébastien Talvy, responsable du développement au sein du CRIJ de Mayotte, précise que « Cette année nous pouvons accueillir vingt jeunes en service civique, or pour l'instant nous n'en avons que quatorze... Nous essayons de répondre aux besoins des collectivités, mais on préfère que ce soit les communes qui soient pro actives. Chaque mois, durant une journée, les jeunes viennent au CRIJ pour faire un bilan de leur mission où l'on vérifie qu'elle rentre bien dans le cadre et qu'elle est correctement exécutée car c'est un contrat entre le CRIJ et les jeunes. C'est aussi pour eux l'occasion de s'informer sur différents projets ».

Ainsi, un des objectifs du service civique est non seulement de faire découvrir à des jeunes de moins de 26 ans des métiers, des opportunités professionnelles, mais aussi de les accompagner dans leur réflexion pour leur vie future en leur permettant de faire une année de césure sans que cela soit une année blanche. Comme le rappelle Jean-Sébastien Talvy, « Plus de 80% des jeunes ayant effectué leur service civique reprennent leurs études, intègrent ou cherchent une formation et 10 à 20% recherchent un emploi ».

Contact : 06.39.00.16.36 ou contact@crij-mayotte.fr

B.J.

ÉCONOMIE : La CADEMA dénoue les cordons de la bourse pour moderniser sa collecte des déchets

Fini les empilements aléatoires de sacs ou la ronde des bacs poubelle utilisés comme matériel à barrages : les déchets des habitants communes de Dembéni et Mamoudzou deviennent invisibles grâce à l'investissement, conséquent, dans des bornes enterrées.

Elles ne sont pas à la portée de toutes les bourses communales et pourtant elles offrent d'incontestables avantages pour Mayotte : les bornes de déchets enterrées ont fait leur apparition sur le territoire par la CADEMA, Communauté d'Agglomération Dembéni-Mamoudzou. Normal, c'est la seule collectivité à avoir conservé la compétence de collecte des déchets. Les autres l'ont confiée à un SIDEVAM (Syndicat intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte) qui a connu une gestion pour le moins hasardeuse par le passé, recadrée par l'équipe actuelle qui n'a donc qu'une capacité d'investissement restreinte tout en rattrapant les objectifs qui lui sont dévolus.

La CADEMA a mis les bouchées doubles sur la collecte de l'ensemble des déchets de la zone Dembéni-Mamoudzou, et



Il faudra désormais activer une pédale avec le pied pour que son sac poubelle soit englouti

son président, Rachadi Saindou s'en félicitait : « Nous avons plusieurs cibles : les déchets ménagers dans les quartiers difficilement accessibles à la collecte traditionnelle, le développement de la collecte de tous types de déchets, encombrants, verts, D3E*, notamment

avec une déchetterie mobile, etc. » Soit en tout, près de 30.000 tonnes de déchets, ce qui incitait le président à un parallèle étonnant, « c'est quasiment le poids du porte-avion Foch en pleine charge ! »

La dernière opération en date, c'est la mise en place de bornes de déchets enterrées. Inauguration pluvieuse, inauguration heureuse pour la première série de trois consacrées aux déchets ménagers aux Hauts-Vallons ce mercredi. Heureusement que les barnums étaient de sortie.

Plus de 5 fois plus cher qu'une borne plastique

Huit sites sont opérationnels, « un investissement de 1,56 million d'euros et financés sur fonds propres », soulignait le président. Un ambitieux challenge quand on apprend le différentiel de prix entre les bornes aériennes actuellement présentes sur l'ensemble de l'île, et les bornes enterrées. Il faut en effet déboursier environ 2.500 euros pour les premières, contre 7.000 euros pour une seule borne enterrée auxquels il faut rajouter 6.600 euros d'installation, soit



Tentative de levage à plusieurs mains, sous les yeux de Rachadi Saindou

13.000 euros. Plus de 5 fois plus cher. Compliqué pour le SIDEVAM de rivaliser pour l'instant.

Rachadi Saindou assume cet effort supplémentaire, « c'est un choix politique et de société ». La communauté d'agglomération consacre plus de 7 millions d'euros de son budget à la collecte des déchets.

Le jeu en vaut la chandelle, justifie son DGA Aménagement, Fabien Trifol : « Le budget des bornes enterrées est plus conséquent, mais à moyen et long terme, nous allons y gagner. Elles ne peuvent en effet être utilisées pour des barrages ou être brûlées, et, comme en métropole, nous allons de mieux en mieux les intégrer à la voirie ».

Satisfaits donc les élus du coin, à commencer par Hamidani Magoma, adjoint au maire de Mamoudzou en charge de l'aménagement et des projets structurants, « cette opération correspond à l'une des quarante actions du plan propreté 2020-2030 'Mamoudzou ville propre' qui vise des moyens de pré-collecte innovants. D'une grande capacité de charge avec une faible emprise au sol, ces bornes enterrées permettent de diminuer les nuisances olfactives et participent à l'embellissement du cadre de vie ». Quant au conseiller départemental de Mamoudzou 3, Sidi Nadjayedine qui commençait son discours par une boutade, « c'est la première fois que j'ai le sourire lors d'un enterrement ! », il vantait un « mobilier innovant et robuste », participant à « un meilleur cadre de vie et une meilleure salubrité ». Pour le conseil départemental, le document de référence, c'est le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), « ces bornes participent à l'orientation de diminution des déchets à l'horizon 2032 ».

Pêche aux canards

D'ici 2025, ce sont plus de 120 bornes qui seront installées sur plus de 60 sites de collecte.

C'est la société Otto Environnement qui a eu le marché, basée à La Réunion. Son directeur général, Frédéric Senamaud,



Frédéric Senamaud, directeur d'Otto Environnement devant une des trois bornes aux Hauts-Vallons

était présent pour l'inauguration et une démonstration grandeur nature : « Cela fait 20 ans que nous sommes implantés à Mayotte en fournissant les bornes Trio en plastique ou métalliques pour Citeo, et pour la CADEMA. »

Alors que leurs grandes sœurs en plastiques sont vidées 5 fois par semaine, les bornes déchets enterrées pourront attendre plus longtemps, « nous avons prévu trois fois par semaine », indique Omar Issihaka, Directeur par interim Environnement et développement durable à la CADEMA.

Tant mieux, car au départ, il va falloir un certain temps pour maîtriser la machine. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la démonstration de vidage de la borne à partir du camion Enzo recyclage ce mercredi. Il s'agit avec un bloc crochet manipulé depuis le camion-gue d'attraper une des trois bornes,

mais il a fallu plus d'un quart d'heure au machiniste pour y parvenir, une qualification de pêche aux canards dans une fête foraine pourrait être exigée !

La société Enzo couvre la partie CADEMA Nord, et pour le Sud, c'est Maore Assainissement Propreté (MAP) qui gèrera le vidage des bornes.

Omar Issihaka concluait en expliquant que toute tentative de mettre le feu sera vaine, « il s'éteindra de lui-même ».

Pour l'instant, seules les bornes de déchets ménagers sont installées, mais elles seront peu à peu accompagnées par les mêmes en tri sélectif. Pour cela, les habitants doivent encore s'éduquer au tri, « trop de déchets recyclables partent à l'ISDND de Dzoumogne qui va saturer avant l'heure ».

Anne Perzo-Lafond

SANTÉ : Wuambushu : 170 soignants signent une tribune décrivant leurs « plus vives inquiétudes »

Une partie des professionnels de santé de Mayotte alerte sur l'impact de la vaste opération Wuambushu, en matière de risques pour la santé des personnes visées, mais aussi sur leur besoin d'être informés sur « la continuité de l'accès au soin de la population avant, pendant et après Wuambushu ».

La tribune signée par 170 médecins, kiné, infirmiers, etc. est adressée à la fois à leur ministre François Braun, à Gérard Darmanin pour l'Intérieur, à Jean-François Carencu pour l'Outre-mer, et localement, au préfet Thierry Suquet et au directeur de l'ARS Mayotte, Olivier Brahic.

Toujours au stade officieux, l'opération Wuambushu, qui aurait été validée en conseil de Défense par le président de la République, commence à interpeller de plus en plus de monde. Les soignants eux, s'alarment des conséquences pour ce qu'il convient de considérer comme le cœur de cible, l'immigration illégale.

Plus exactement, ils listent les effets néfastes potentiels de l'opération : Situations à risque infectieux



Des professionnels engagés "sous serment et par conviction" à soigner tout le monde

épidémique dans les zones d'hébergement d'urgence « en raison de la promiscuité ou de la rupture d'approvisionnement en eau potable », Limitation de l'accès aux soins soit à cause de la destruction de l'habitat des occupants, soit à cause des contrôles d'identité exacerbés, ruptures de prise en charge de pathologies chroniques,

retards de diagnostic, conséquences de la déprogrammation de la réserve sanitaire, surcharge des infrastructures sanitaires suite à l'opération, etc.

Ces soignants demandent à être associés aux réflexions sur « la procédure d'hébergement », sur la protection des personnes vulnérables nécessitant un suivi médical, et « avoir la certitude qu'aucune intervention ne soit opérée dans les lieux de soins »

Rappelant leur serment « à soigner quiconque le nécessite sur le sol français », ils se disent néanmoins « pleinement conscients de la complexité de la situation politique et sociale du territoire de Mayotte », et soulignent leur « objectivité médicale ».

Cette demande de garanties sur la prévention des conséquences sanitaires est signée par plusieurs corps de métiers médicaux, des médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, pharmaciens, psychologues ou auxiliaires médicaux.

A.P-L.



Les soignants demandent qu'il n'y ait pas d'intervention dans les lieux de soins

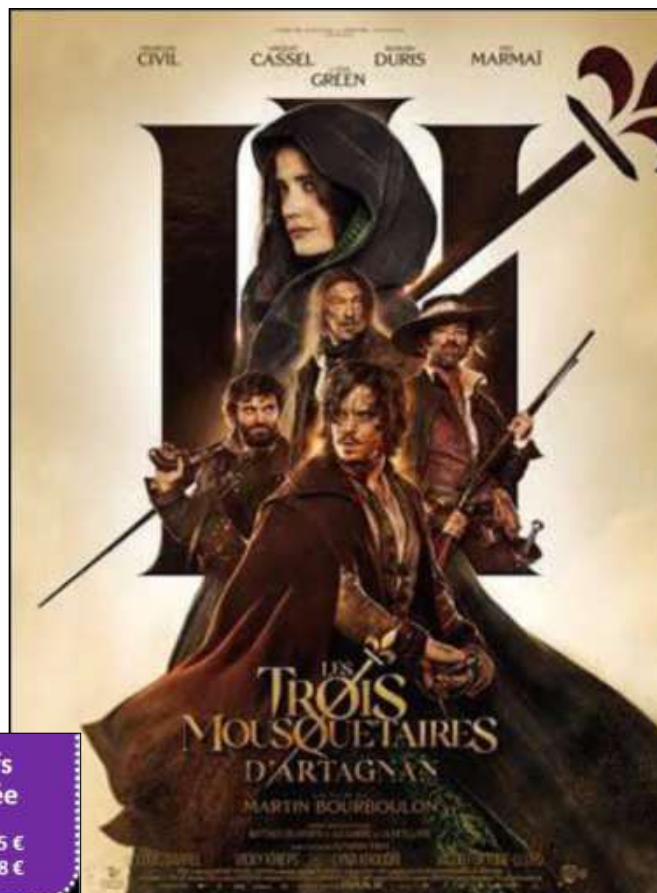
CULTURE : Loisirs – Jour de sortie nationale, « Les trois mousquetaires : D’Artagnan » au cinéma Alpa Joe

En sortie nationale, le film de Martin Bourboulon est en salle à Mayotte dès ce mercredi. Au programme de la semaine, six films.

« Les trois mousquetaires : D’Artagnan », avec notamment Tomain Duris, François Civil, ou Vincent Cassel, est programmé pour ce mercredi 5 avril à 20h. Synopsis : Du Louvre au Palais de Buckingham, des bas-fonds de Paris au siège de La Rochelle... dans un Royaume divisé par les guerres de religion et menacé d’invasion par l’Angleterre, une poignée d’hommes et de femmes vont croiser leurs épées et lier leur destin à celui de la France.

Egalement à l’affiche, « Super-Mario Bros », « 65 La Terre d’avant », « Shazam : la rage des dieux », « Scream VI » (interdit -12 ans), l’excellent « Sage-homme », « Crazy bear » (interdit -12 ans), « Creed III ».

Tarifs réduit 5 euros, Adultes 8 euros.



Programmé à Mamoudzou le même jour que la sortie nationale

CINÉMA ALPAJOE Accédez aux programmes payez vos places en ligne sur www.cinealpaJoe.yt

Tarifs Entrée
Réduit : 5 €
Adulte : 8 €

Du mercredi 05 au mardi 11 avril 2023	Mercredi 05 avril	13H00	Super-Mario Bros
		15H30	65 La terre d'avant
	Jeudi 06 avril	15H00	Shazam ! la rage des dieux
		20H00	Scream VI
	Vendredi 07 avril	13H00	Les trois Mousquetaires d'Artagnan
		15h30	Sage-homme
		20H00	Crazy Bear
	Samеди 08 avril	10H00	Super-Mario Bros
		13H00	Les trois Mousquetaires d'Artagnan
		15H30	Creed III
	Dimanche 09 avril	20H00	Shazam ! la rage des dieux
		10H00	Super-Mario Bros
		13H00	Shazam! La rage des dieux
		15H30	Les trois Mousquetaires d'Artagnan
Mardi 11 avril	20H00	Creed III	
	15H00	Creed III	
		20H00	Sage-homme

Le programme sur la semaine à Alpa Joe

ANNONCES LEGALES

DEMANDE DE PUBLICATION

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le **tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Ville de M'tsangamouji
1 place de la Mairie
97600 M'tsangamouji
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de M'tsangamouji (976) Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000882900018 Code postal / Ville : 97600 M'tsangamouji

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : SOUFFOU Tchico Afaya - Tél : +33 639991508 - Mail : dauf@mairiedemtsangamouji.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacités techniques et professionnelles : Mention des références travaux sur une période de 3 ans. Acceptation de références travaux datant de plus de cinq ans

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 09 mai 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non Possibilité d'attribution sans négociation : oui L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de rénovation thermique de l'école M'tsangamouji 3 Classification CPV : 45200000

Type de marché : Travaux

ANNONCES LÉGALES

Lieu principal d'exécution : 9 rue Antanambao 97650
M'tsangamouji

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie
du marché : non Marché alloti : oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Démolitions - Aménagements divers Classification CPV :
45200000

Lieu d'exécution du lot : 9 rue Antanambao - 97650
M'tsangamouji

LOT :

Charpente - Couverture Classification CPV : 45200000

Lieu d'exécution du lot : 9 rue Antanambao - 97650
M'tsangamouji

LOT :

Menuiseries Aluminium et Bois Classification CPV :
45200000

Lieu d'exécution du lot : 9 rue Antanambao - 97650
M'tsangamouji

LOT :

Faux Plafonds - Cloison Classification CPV : 45200000

Lieu d'exécution du lot : 9 rue Antanambao - 97650
M'tsangamouji

LOT :

Electricité

Classification CPV : 45200000

Lieu d'exécution du lot : 9 rue Antanambao - 97650
M'tsangamouji

LOT :

Peinture

Classification CPV : 45200000

Lieu d'exécution du lot : 9 rue Antanambao - 97650
M'tsangamouji

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

05 avril 2023



Ville de M'Tsamboro (976)

170, avenue de la mairie
BP115

97630 M'Tsamboro

AVIS D'ATTRIBUTION SER-
VICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mtsamboro (976), Numéro national d'iden-
tification : 20000884500014, Contact : MAIRIE DE
MTSAMBORO, 170, avenue de la mairie BP115, 97630
M'Tsamboro, FRANCE. Tél. : +33 269621950. Fax : +33
269621960. Courriel :

maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr. Code NUTS
: FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>
Adresse du profil d'acheteur : [https://www.marches-se-
curises.fr](https://www.marches-se-
curises.fr)

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : ACCORDS-CADRES MULTI-ATTRIBU-
TAIRE A BON DE COMMANDE POUR LA GESTION DU
TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ANIMATION
PERISCOLAIRE (PAUSE MERIDIENNE)

II.1.2) Code CPV principal

92331210

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

GESTION DU TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET
ANIMATION PERISCOLAIRE (PAUSE MERIDIENNE)

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

II.1.7) Valeur totale du marché

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

ANNONCES LÉGALES

II.2.1) Intitulé : Pôle M'Tsamboro **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

92331210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : Dans le village de M'tsamboro **II.2.4) Description des prestations**

Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non **II.2.14) Informations complémentaires**

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Pôle Hamjago **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

92331210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : Dans le village de Hamjago **II.2.4) Description des prestations**

Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non **II.2.14) Informations complémentaires**

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : Pôle M'Tsahara **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

92331210

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : Dans le village de Mtsahara **II.2.4) Description des prestations**

Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 50%

Qualité

Valeur technique : 50%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non **II.2.14) Informations complémentaires**

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2023/S037-110146 du 16 février 2023

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT N°1 : Infuctueux

Intitulé : Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché V.2.2) Informations sur les offres V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot V.2.5) Informations sur la sous-traitance

ANNONCES LÉGALES

LOT N°2 : Infuctueux

Intitulé : Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché V.2.2) Informations sur les offres V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°3 : Infuctueux

Intitulé : Activité d'animation périscolaires pendant la pause méridienne

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché V.2.2) Informations sur les offres V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte Rue Les hauts du Jardin du Collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail :

greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Mayotte Rue Les hauts du Jardin du Collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

03 avril 2023



Ville de Mamoudzou
Rue du Commerce BP 01
97600 Mamoudzou
AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX

Section 1 : Références de l'avis initial Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou (976) Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011 Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'Aménagement et de Création de la Place dite « MANZARAKA » Reconsultation lot 1 - lot 5 et lot 6 **Classification CPV :** 45233200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux d'Aménagement et de Création de la Place dite « MANZARAKA » Reconsultation lot 1 - lot 5 et lot 6

Critères d'attribution du marché : 1-Prix des prestations : 40.0 % 2-Valeur technique : 60.0 %

Section 4 : Informations rectificatives

Rectification

Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots : Date et heure limite de réception des plis :

- Au lieu de : Vendredi 07 avril 2023 - 10:00

- Lire : Mardi 02 mai 2023 - 10:00

Date d'envoi du présent avis

05 avril 2023

**ANNONCES
LÉGALES**

**DEMANDE DE
PUBLICATION**

ANNONCES LÉGALES



Les Eaux de Mayotte
ZI KAWENI BP 289
97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Les Eaux de Mayotte (976), Contact : Ahamada FAHARDINE, Président du syndicat Les eaux de Mayotte, ZI KAWENI BP 289, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269621111. Courriel : inaya.ahamada@eauxdemayotte.yt. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://eauxdemayotte.yt>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Eaux

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Accord cadre de travaux de remplacement et renforcement de canalisations de distribution d'eau potable- lot 2 secteur sud II.1.2) Code CPV prin-

cipal

45232150

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

Les Eaux de Mayotte (anciennement SMEAM) dans sa volonté d'offrir à l'utilisateur l'accès à l'eau potable envisage de se doter d'un outil efficace pour lancer des travaux de remplacement ou de renforcement de canalisations de distribution d'eau potable. En effet, un certain nombre de canalisations doivent être remplacées car vétustes et fuyardes ou être remplacées pour permettre une meilleure distribution. L'objet est donc la constitution d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande de travaux. La partie nord du territoire étant déjà couverte par un accord cadre similaire, la présente consultation concerne un accord cadre mono attributaire sur le Sud du territoire mahorais, à savoir les 8 communes suivantes : Chiconi, Ouangani, Dembeni, Sada, Chirongui, Bandrélé, Bouéni et Kani-Keli.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 2000000 euros. II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45232150

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

La partie nord du territoire étant déjà couverte par un accord cadre similaire, la présente consultation concerne un accord cadre mono attributaire sur le Sud du territoire mahorais, à savoir les 8 communes suivantes : Chiconi, Ouangani, Dembeni, Sada, Chirongui, Bandrélé, Bouéni et Kani-Keli.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 24 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Il pourra être reconductible de manière ta-

ANNONCES LÉGALES

cite 1 fois pour 2 ans supplémentaires. Sa durée totale ne pourra pas excéder 4 ans.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière III.1.3) Capacité technique et professionnelle III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2022/S233-670146

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mardi 09 mai 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : mardi 09 mai 2023 - 12:00

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 026961185. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

03 avril 2023

ANNONCES LÉGALES



Ville de Dembeni
Place de la Mairie Boîte Postale
N°20 97660 Dembeni
AVIS DE MARCHÉ
FOURNITURES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Dembeni (976), Contact : Moudjibou SAIDI, Maire de Dembeni, Place de la Mairie Boîte Postale N°20, 97660 Dembeni, FRANCE. Courriel : commande-publique@dembeni.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://ville-dembeni.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Equipement et modernisation numérique dans des écoles de Dembeni

II.1.2) Code CPV principal

32500000

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte

Équipement et modernisation numérique dans des écoles de Dembeni

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les lots

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Coffres de rangement sécurisés et mobiliers divers

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

39151000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Commune de Dembeni

II.2.4) Description des prestations

Coffres de rangement sécurisés et mobiliers divers

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 60% Qualité

Valeur techniques : 40%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 1 **Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variables

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Solution wifi **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

32500000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Commune de Dembeni

II.2.4) Description des prestations

Solution wifi

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 60%

ANNONCES LÉGALES

Qualité

Valeur technique : 40%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 1 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : Onduleurs et climatisations II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45331220

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Commune de Dembeni

II.2.4) Description des prestations

Onduleurs et climatisations

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 60%

Qualité

Valeur technique : 40%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 1 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 4

II.2.1) Intitulé : Aménagements divers (peintures et sécurisation)

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

44810000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Commune de Dembeni

II.2.4) Description des prestations

Aménagements divers (peintures et sécurisation)

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 60%

Qualité

Valeur technique : 40%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 1 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 5

II.2.1) Intitulé : Tranchées

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Commune de Dembeni

II.2.4) Description des prestations

Tranchées

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 60% Qualité

Valeur technique : 40%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

ANNONCES LÉGALES

Durée en mois : 1 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 6

II.2.1) Intitulé : Switch, appareils photos et NAS de sauvegarde

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

32500000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Commune de Dembeni

II.2.4) Description des prestations

Switch, appareils photos et NAS de sauvegarde

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 60%

Qualité

Valeur technique : 40%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 1 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mercredi 03 mai 2023 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.2.4)

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : vendredi 05 mai 2023 - 08:00 Lieu : Mairie de Dembeni.

ANNONCES LÉGALES

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte haut du jardin du collège, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

03 avril 2023



Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce 97600 Mamoudzou

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou (976) **Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20006045700013 Code postal / Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : Accord-Cadre à bon de commande **L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui Uti-

lisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Babadi AHMED - Tél : +33 639219746 - Mail : bm.ahmed@cadema.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte **Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 10 mai 2023 - 16:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non **Possibilité d'attribution sans négociation :** oui **L'acheteur exige la présentation de variantes :** non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Organisme de droit public **Critères d'attribution :** -Prix de prestation : 30%

- Valeur technique : 40%

- Délai d'exécution : 20%

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché d'externalisation des marchés publics de la CADEMA **Classification CPV :** 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation porte sur l'externalisation des marchés publics de la Cadema Rédaction du DCE

Instruction de l'analyse des offres Rédaction de rapport d'analyse Présentation du rapport d'analyse au CAO Formation achat public des agents Cadema

Lieu principal d'exécution : LA CADEMA **La consultation comporte des tranches :** non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non **Marché alloti :** non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

05 avril 2023